

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2022 ORDRE DU JOUR

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

### **1) Demande de subventions projets sportifs**

**M. REY**

Deux projets, l'un pour la réalisation d'un terrain de Foot5, éclairé, en gazon synthétique, l'autre pour la création de deux pistes de Padel vous sont proposés.

Le montant total des travaux s'élève à 226 385.00 HT, soit 271 662.00 TTC.

Pour 2023, nous avons la possibilité de solliciter trois subventions :

- ✚ L'ANS (Agence Nationale du Sport) pour les 2 projets, à hauteur de 50 % du montant HT ;
- ✚ Le fonds d'aide au football amateur (FAFA) pour le terrain Foot5, à hauteur de de 30 % du montant HT ;
- ✚ Le Conseil Départemental, pour les pistes de Padel, à hauteur de 20 % du montant HT.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour solliciter les subventions correspondantes et autoriser les travaux, **à la condition sine qua non** d'obtenir toutes les subventions au vu du plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES *	
<b>Terrain Foot</b>	<b>100 000.00€ HT</b>
<b>Pistes Padel</b>	<b>156 000.00€ HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>256 000.00€ HT soit 307 200€ TTC</b>

**\*Travaux + ingénierie**

RECETTES			
FAFA (30% du HT sur le terrain de Foot)	30 000€	30%	80%
ANS (50 % sur la totalité HT)	128 000€	50%	
Conseil Départemental (20% du HT sur les pistes Padel)	31 200€	20%	70%
Total des subventions	189 200€		
Autofinancement	66 800€ sur le HT		
TOTAL des PROJETS	256 000€ HT 307 200€ TTC		

## 2) Demande de subventions 2023 pour un projet d'extension de la vidéo-protection

M. ANDRÉS

L'Etat et le Département prévoient dans les catégories d'opérations éligibles 2023, le développement de la vidéo-protection, avec des taux respectifs de 40 % et 20 %.

La Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton a cet objectif pour 2023 et propose un projet d'extension de la vidéo-protection pour un coût total HT de 27 173.78 euros HT soit 32 607.34 euros TTC.

Les emplacements concernés sont :

- ✚ Place de la Madeleine
- ✚ Place de Verdun,
- ✚ D840/D51 angle route de Breteuil/Route de Damville
- ✚ Espace ST Laurent sur bâtiment Mésange
- ✚ Rue Notre-Dame angle rue Porte de Mortagne

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour solliciter les subventions auprès de l'Etat (DETR ou FIPD) et du Conseil Départemental au vu du plan de financement ci-dessous :

### DEPENSES

	€ HT	€ TTC
<b>PROJET D'EXTENSION DE VIDEO-PROTECTION 2023</b>	<b>27 172.78</b>	<b>32 607.34</b>
<b>Montant TOTAL</b>	<b>27 172.78</b>	<b>32 607.34</b>

### RECETTES

	€ TTC
<b>DETR ou FIPD 40 % du HT</b>	<b>10 869.11</b>
<b>Conseil Départemental 20 % du HT</b>	<b>5 434.55</b>

<b>Autofinancement</b>	<b>10 869.11 sur le HT</b>
<b>Montant TOTAL</b>	<b>27 172.78 HT soit 32 607.34 TTC</b>

### **3) Affaires financières**

**Mme GICQUIAUD**

#### **a) Décision modificative n°2**

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser quelques ajustements en fonctionnement et investissement (voir pièce annexe).

#### **b) Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2010 à 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des produits irrécouvrables concernant la facturation de la restauration scolaire, dressé par la Trésorerie de Verneuil d'Avre et d'Iton établi comme suit :

- exercice 2010, pour un montant de 139.70 €
- exercice 2011, pour un montant de 1 137.61 €
- exercice 2012, pour un montant de 1 310.55 €
- exercice 2013, pour un montant de 1 200.26 €
- exercice 2014, pour un montant de 2 102.90 €
- exercice 2015, pour un montant de 2 384.77 €

Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le comptable public dans les délais légaux,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs d'irrécouvrabilité évoqués par le Comptable.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour :

- **ADMETTRE en non-valeur les créances communales dont le récapitulatif par exercice figure ci-dessus pour un montant global de 8 275.79 €,**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, à l'article 6541.**

### **4) Rétrocession parcelles « Sente du Hamel 3 et 4 » à Francheville**

**M. LATHUILE**

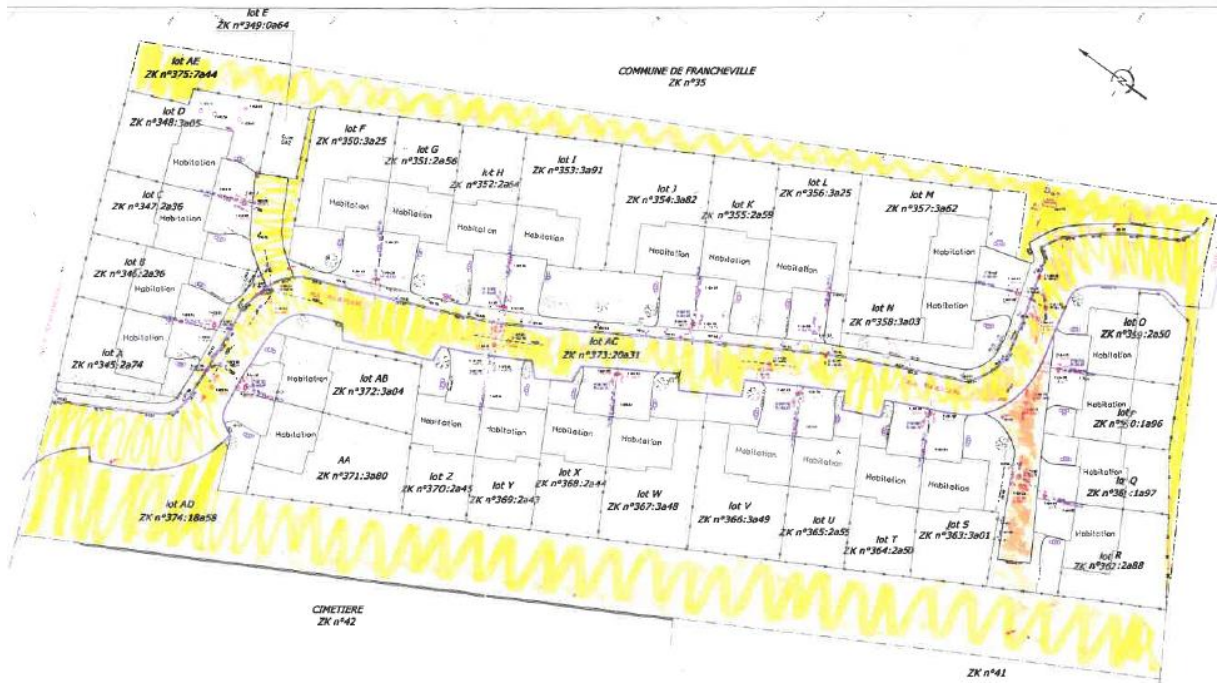
À la demande du Logement Familial de l'Eure relative à la « Sente du Hamel 3 et 4 », sise à Francheville, après concertation entre les parties, il a été convenu de prévoir une rétrocession pour transférer dans le domaine communal les espaces suivants :

- La voirie (rue Traversière) y compris le parking visiteurs et trottoirs,
- Les espaces verts situés de part et d'autre du site.

Le Logement Familial de l'Eure resterait propriétaire du devant des pavillons (parkings privés en enrobé), des jardins situés à l'avant et sur les côtés des pavillons (clôturés ou non), de la parcelle contenant la cuve gaz.

La référence des parcelles concernées surlignées sur le plan ci-dessous sont :

- ZK n° 375 - lot AE (espace vert)
- ZK n° 374 - lot AD (espace vert)
- ZK n° 373 – lot AC (voirie)



Il est demandé l'accord du Conseil Municipal pour autoriser la rétrocession des parcelles référencées dans le domaine communal.